



CHASSE A L'ARC

DATES :

Deux sessions :

Samedi 7 mai ou samedi 3 septembre (8h30 - 17h30)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

PROGRAMME

Matinée :

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement

Après-midi :

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs
- Questions diverses, discussion et échanges

| | |
|--|--|
| NOMBRE DE PLACES : 25 | RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i> |
| INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain | INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR) |

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
 ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)